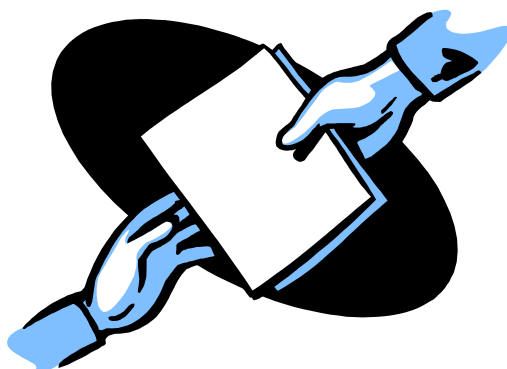


AAPSSF

(Association de Gestion Agréée des Professions de Santé du Sud de la France)



Votre Association de Gestion



**Adhérez à l'AAPSSF pour
éviter que votre bénéfice imposable soit majoré
de 25%**

AAPSSF • BP 25220 • 71 Avenue de Lavour • 31079 TOULOUSE cedex 5

☎ : 05 34 25 59 50 • 📠 : 05 34 25 59 59 •

aapssf@wanadoo.fr

N° Association : 206 310 • N° Agrément : 01 AR 6.03 • N° SIRET : 327558482 00045

**Association à taille humaine,
nous sommes proches de nos adhérents**

Qu'est-ce qu'une Association de Gestion Agréée ?

Les Associations Agréées ont été instituées pour permettre à leurs adhérents de parvenir à une égalité de traitement fiscal avec les salariés, par l'octroi d'abattements fiscaux, en contribuant à l'amélioration de la connaissance des revenus non salariaux.

L'Article 1649 Quater F du CGI précise qu'elles ont « pour objet de développer l'usage de la comptabilité et de faciliter l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales par les membres des professions libérales et les titulaires de charges et offices ... ».

Nos Missions



A - Assistance des Adhérents

1/ En matière comptable

L'AAPSSF se doit d'assurer la diffusion de la nomenclature comptable et de tous les documents relatifs à son application. Elle répond à toutes les questions et vous assiste dans la tenue de vos livres de compte (par téléphone ou sur rendez-vous).

Elle peut également tenir tout ou partie des documents comptables (voir nos services complémentaires en dernière page)

Elle organise des stages de formation à la comptabilité.

2/ En matière administrative et fiscale

L'AAPSSF répond à toutes les questions concernant votre BNC et vous assiste dans l'établissement de votre déclaration 2035.

Elle peut également l'établir pour vous (voir nos services complémentaires en dernière page).

Elle organise des réunions d'information sur la réglementation fiscale et ses modifications, avec le concours de l'agent de l'Administration qui lui est attaché.

B – Contrôles

Ces examens ont été conçus dans un esprit de SERVICE et de PREVENTION pour vous apporter davantage de SECURITE FISCALE.

1/ Contrôle formel

Avant que vous ne l'envoyiez au service des Impôts, l'AAPSSF s'assure que votre déclaration est correcte au niveau de sa forme et qu'elle ne contient pas d'erreur de calcul.

Nous vous informons des éventuelles rectifications à apporter.

2/ Examen de cohérence et de vraisemblance

L'AAPSSF effectue un contrôle des éléments déclarés.

Si nécessaire, nous vous ferons les observations qui conviennent afin de vous éviter les conséquences fastidieuses des contrôles fiscaux.

Obligations de l'adhérent

A - Tenue des documents comptables

Les adhérents doivent tenir leurs documents comptables en conformité avec la nomenclature comptable définie par l'arrêté du 30 Janvier 1978 ou un plan comptable professionnel agréé par le Ministre de l'Economie et des finances.

Ils doivent également tenir un registre des immobilisations et des amortissements.

B - Acceptation des paiements par chèque

Les adhérents sont tenus d'accepter le règlement de leurs honoraires par chèque et doivent en informer leur clientèle.

Cette information est faite sous deux formes :

- apposition d'une affichette dans les locaux professionnels
- mention spéciale dans la correspondance et les documents professionnels

C - Autres obligations

L'adhérent s'engage à

- régler sa cotisation annuelle et respecter le règlement intérieur,
- transmettre la déclaration 2035 avant envoi au S.I.E,
- répondre aux demandes d'information et fournir tous les éléments nécessaires.

Avantages fiscaux liés à l'adhésion

A - Exonération de la majoration sur le bénéfice imposable

Pas de majoration de 25% sur le bénéfice imposable prévue pour les non-adhérents (en effet, La réforme fiscale intègre l'abattement de 20 % dans le barème de l'impôt sur le revenu et prévoit une pénalité pour les non adhérents)

B – Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion

Les Adhérents, dont le montant annuel de recettes n'excède pas 27 000 Euros, peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu, au titre des frais occasionnés par la tenue de leur comptabilité et de leur adhésion à l'Association Agréée.

Les dépenses sont prises en compte pour leur montant hors taxes (pour les personnes assujetties à la TVA) et toutes taxes incluses pour les autres adhérents. La réduction d'impôt est soumise à une double limite :

- elle ne peut excéder **999 Euros par an**
- elle ne peut être supérieure au montant de l'impôt sur le revenu dû pour l'année.

C - Médecins conventionnés Secteur I

La première année d'adhésion, vous pouvez cumuler la déduction forfaitaire de 3% sur les honoraires conventionnés et l'avantage AAPSSF.

D – Déduction du salaire du conjoint

Si vous êtes mariés sous le régime de la communauté, vous pourrez déduire intégralement le salaire versé à votre conjoint.

Délais d'adhésion

- ⇒ Pour chaque **année fiscale** : l'adhésion doit intervenir avant le **31 Mai**.
- ⇒ En cas de **changement d'association** : celui-ci doit être effectué avant le **31 Décembre** (il est possible de changer d'AGA à n'importe quelle date mais vous devenez redevable de 2 cotisations).
- ⇒ Pour un **début d'activité** : l'adhésion doit intervenir dans les **cinq mois**.

Services rendus par l'AAPSSF

Afin de remplir les conditions nécessaires à la réalisation de sa mission, l'AAPSSF a mis un certain nombre de services à la disposition de ses adhérents :

Service de documentation

Possibilité de consulter les textes officiels fiscaux
Bibliothèque
Diffusion de textes nouveaux

Service d'information

Lettre de l'AAPSSF (éditée 3 fois par an et destinée aux adhérents : informations nouvelles, comptables, fiscales et juridiques)
Consultations fiscales individuelles gratuites sur des sujets d'ordre général (sur rendez-vous)
Possibilité de consulter l'assistant technique de l'Association, délégué auprès d'elle par la Direction Régionale des Impôts (sur rendez-vous)

Réunions

Organisation de réunions d'information régionales et départementales

Documents comptables

Fourniture gratuite du livre de Dépenses et du tableau d'amortissement

Tarifs

* sous réserve de validation par l'Assemblée Générale 2009

Cotisation annuelle 2009* individuel pas de frais d'adhésion et pas de frais de dossier	210 €
Cotisation annuelle 2009* Micro-BNC pas de frais d'adhésion et pas de frais de dossier	50 €
Cotisation annuelle 2009* Sociétés pas de frais d'adhésion et pas de frais de dossier	210 € + 50€ / associé

**La comptabilité n'est pas votre hobby ?
Confiez-la nous !**

Contrat A	180 €
A partir de : Vos livres et tableaux récapitulatifs* La balance de trésorerie (exacte)	Nous établissons : La déclaration 2035 Le TRC
Contrat B	585 €
Vos livres remplis hors totaux et tableau récapitulatif Vos extraits de compte professionnels	Vous nous envoyez Nous établissons le pointage et totalisation le tableau récapitulatif La balance de trésorerie Le TRC Le tableau des immobilisations La déclaration 2035
Contrat C • en individuel	960 €
Contrat C • en société (2 associés)	1360 €
Contrat C • par associé supplémentaire	+ 220 €
Extraits de compte professionnels Bordereaux de remise de chèques Honoraires et paiements en espèces Factures classées, souches de chéquier	Vous nous envoyez Nous établissons Votre grand livre complet La balance de trésorerie Le TRC Le tableau des immobilisations La déclaration 2035
Contrat D • SCM ou frais communs (2 associés)	245 €
Contrat D • par associé supplémentaire	+ 100 €
A partir de : Vos extraits de compte professionnels Vos bordereaux de remise de chèques La liste des opérations en espèces Vos factures classées par date Vos souches de chèquiers	Nous établissons : Votre grand livre complet* La balance de trésorerie Le tableau des immobilisations La déclaration 2036
Majoration par compte bancaire supplémentaire pour contrat B ou C	200 €
Frais de constitution de dossier payable 1 fois à l'adhésion à un contrat	50 €

AAPSSF • BP 25220 71 Av Lavour • 31079 TOULOUSE cx 5

☎ : 05 34 25 59 50 • 📠 : 05 34 25 59 59 • aapssf@wanadoo.fr

N° Association : 206 310 • N° Agrément : 01 AR 6.03 • N° SIRET : 327558482 00045